



SNTPCT

**10 rue de Tréaigne
75018 PARIS**

Adhérent à EURO-MEI – Bruxelles

**Syndicat National des Techniciens et Travailleurs de
la Production Cinématographique et de Télévision**

Tél. 01 42 55 82 66

Courrier électronique : sntpct@wanadoo.fr

Site : www.sntpct.fr

Syndicat professionnel fondé en 1937 – déclaré sous le N° 7564 – représentatif au niveau
professionnel et national conformément à l'Art. L 2121-1 et s. du C.T.

Aux ouvriers et techniciens à titre d'information

En perspective de périodes de fortes chaleurs prévues,

il nous semble nécessaire de rappeler, en référence aux dispositions du code du travail, un certain nombre de mesures que les Productions doivent mettre en oeuvre face au risque de canicule :

- **Mettre à disposition** du personnel de l'eau potable fraîche.
- **Pour les tournages en extérieur**, prévoir des zones protégées et ombragées.
- **Adapter les horaires de travail** - commencer plus tôt le matin et supprimer le travail de début d'après-midi.
- **Organiser des pauses supplémentaires**, ou plus longues, aux heures les plus chaudes.
- **Pour le travail dans les studios et en décors naturels intérieurs**, ainsi que dans tous autres locaux, en aucun cas la température ne peut dépasser 34°, et l'air doit être ventilé correctement.

Dans le cadre de leur obligation de sécurité, les Productions sont tenues de **protéger les salariés** des risques pour leur santé, tels que ceux causés par des températures élevées.

Paris, mis à jour le 30 juillet 2024